

Fiche synthèse

**Pour une écriture scientifique respectueuse des principes
de la paternité intellectuelle
Droit et déontologie**

Béatrice Durand, Berlin

Marie-Avril Roux, Avocate aux barreaux de Paris et de Berlin

Article publié dans *Les Cahiers méthodologiques de l'IRAFPA*, Vol. 1, N°1, juin 2023.

Cet article s'adresse aux membres de la communauté académique en position d'auteur (étudiants, doctorants, chercheurs). Il s'adresse aussi – et peut-être surtout – à celles et ceux qui sont en situation de lire et d'évaluer les travaux des autres : éditeurs scientifiques, référents pour l'intégrité et médiateurs trouveront des critères sûrs pour identifier en quoi une production de recherche porte – ou ne porte pas – atteinte à la paternité intellectuelle d'autrui.

L'IA est désormais capable de produire des textes cohérents et pertinents en réponse à la question qu'on leur pose ou à la tâche qu'on leur assigne. Avec deux effets prévisibles pour l'intégrité académique : les logiciels comme ChatGPT permettront de faire passer des textes sans véritable auteur pour des productions de recherche authentiques.

Or la recherche engage, entre autres responsabilités, la responsabilité d'auteur des chercheurs. Un auteur est une personne humaine qui a des droits – parmi lesquels se voir reconnaître la paternité des travaux dont il ou elle se revendique l'auteur – mais aussi des devoirs – garantir l'originalité des contributions dont on revendique la paternité, c'est-à-dire respecter la paternité intellectuelle d'autrui.

Il est donc vital pour l'intégrité que les membres de la communauté académique disposent d'une compréhension fondée de ce qu'est la paternité intellectuelle et de ce qui la lèse : quelles pratiques d'écriture et de publication portent atteinte à la paternité intellectuelle d'autrui ? Sur quels critères décider qu'une production de recherche en plagie une autre ? Qu'une signature est frauduleuse ? Que la divulgation d'un travail n'est pas autorisée ?

Des chercheurs ont maintes fois exprimé le besoin d'un éclairage juridique sur les questions liées à la publication de leurs travaux. Les conflits concernant la paternité des travaux de recherche sont souvent complexes et exigent des décisions difficiles : où passe la frontière entre les contenus libres de droits et ceux qui ne le sont pas ? Entre l'influence admissible et l'appropriation illicite ? Ces conflits sont aussi douloureux et coûteux sur le plan humain. Tous ceux qui ont été en position d'évaluateur ou de médiateur connaissent ces situations génératrices de tensions et de ressentiments préjudiciables à une atmosphère de travail paisible au sein des

Fiche synthèse

communautés de recherche. Or les concepts du droit fournissent des outils puissants pour penser l'intégrité en matière de publication et pour résoudre les conflits.

Les besoins en matière de protection de la paternité intellectuelle ne se posent pas exactement dans les mêmes termes pour les productions de recherche que pour les productions artistiques auxquelles sont habitués les magistrats. En formulant en termes juridiques des besoins et des préoccupations propres à la communauté académique, notre contribution offre également une interface permettant aux juristes (avocats, magistrats) qui seraient saisis de cas de plagiat de recherche de dialoguer en connaissance de cause avec les représentants de l'institution académique, notamment avec les référents pour l'intégrité.

La contribution analyse douze méconduites constituant une atteinte à la paternité intellectuelle d'autrui en croisant la perspective de la déontologie et celle du droit (« ce que dit la déontologie » et « ce que dit la loi »). Le cas échéant (la protection des contenus d'idées et l'auto-plagiat), on signale les divergences entre droit d'auteur et déontologie académique. Un premier groupe de méconduites rassemble les procédés d'écriture qui constituent une appropriation induue de contenus appartenant à autrui. Un second groupe de méconduites est constitué par les pratiques de publication qui manipulent les signatures ou trompent sur l'originalité d'un travail. Une dernière méconduite tient à la divulgation non autorisée des travaux d'autrui.

L'analyse mobilise ainsi la connaissance du droit d'auteur français – de son noyau législatif, le *Code de la propriété intellectuelle (CPI, 1992)*, de la doctrine juridique qui oriente l'interprétation de la loi ainsi que de la jurisprudence –, avec quelques aperçus en direction d'autres droits nationaux. Elle mobilise aussi une abondante expérience du traitement disciplinaire des infractions à la paternité intellectuelle d'autrui au sein de l'institution académique.